



TG/31/8

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES OF  
PLANTS

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTECTIONS  
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER  
VERBAND ZUM SCHUTZ  
VON PFLANZEN -  
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES

**PRINCIPES DIRECTEURS**  
**POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN**  
**DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ**

**DACTYLE**

*(Dactylis glomerata L.)*

**GENÈVE**  
**2002**

Des exemplaires de ce document peuvent être obtenus sur demande au prix de 10 francs suisses l'exemplaire, y compris les frais de port par voie de surface, en s'adressant au Bureau de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, boîte postale 18, 1211 Genève 20, Suisse.

Ce document peut être reproduit, traduit et publié, en tout ou en partie, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse de l'UPOV pour autant que la source soit mentionnée.

\*\*\*\*\*



TG/31/8

ORIGINAL: anglais

DATE: 2002-04-17

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES OF  
PLANTS

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS  
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER  
VERBANDZUMSCHUTZ  
VON PFLANZEN -  
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES

**PRINCIPES DIRECTEURS**  
**POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN**  
**DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ**

**DACTYLE**

*(Dactylis glomerata L.)*

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2 qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objetdecesprincipesdirecteurs .....	3
II. Matérielrequis .....	3
III. Conduitedel'examen .....	3
IV. Méthodesetobservations .....	4
V. Groupementdesvar iétés .....	4
VI. Caractèresetsymboles .....	4
VII. Tableauescaractères .....	6
VIII. Explicationdutableauescaractères .....	9
IX. Littérature .....	11
X. Questionnairetechnique .....	12

## I. Objet des principes directeurs

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de dactyle (*Dactylis glomerata* L.).

## II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que de ses dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale de semences que le demandeur doit fournir est de :

1kg.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté de l'espèce et la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2. Les semences ne doivent pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si les semences ont été traitées, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

## III. Conduite de l'examen

1. La durée minimale de l'examen est en règle générale de deux cycles de végétation indépendants.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si cela ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut aussi être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions de culture satisfaisantes pour permettre un déroulement correct de l'examen et une bonne expression des caractères pertinents de la variété. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 60 plantes isolées et 10 mètres de parcelle en lignes au moins. Des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, ne peuvent être utilisées que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Parcelles de plantes isolées. Chaque essai doit porter sur 60 plantes isolées réparties en trois ou plusieurs répétitions.

5. Parcelles en lignes . Chaque essai doit porter au moins sur une ligne de 10 mètres répartie en deux ou trois répétitions. La densité du semis doit permettre d'obtenir 160 à 200 plantes par mètre linéaire.

6. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

#### IV. Méthodes et observations

1. Sauf indication contraire, toutes les observations de plantes isolées doivent porter sur 60 plantes ou 60 parties de plantes, à raison d'une partie par plante.

2. Les observations de plantes semées en lignes doivent être faites sur la totalité de chaque ligne.

3. Lorsque l'observation d'un caractère peut être faite à la fois sur les plantes isolées et sur des lignes, il est possible que l'expression du caractère et que sa méthode de notation soient différentes, par suite des phénomènes de compétition entre plantes .

4. L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations figurant dans l'introduction générale.

#### V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes afin de faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas ou ne varient que très peu à l'intérieur d'une variété. Leurs différents niveaux d'expression doivent être répartis équitablement dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères suivants pour le groupement des variétés :

- a) Ploïdie (caractère 1)
- b) Plante : époque d'épiaison (après vernalisation) (caractère 5)
- c) Tige : longueur de la tige la plus longue compris la inflorescence (à la fin de l'élongation) (caractère 7)

#### VI. Caractères et symboles

1. Pour déterminer la distinction, l'homogénéité et la stabilité, il convient d'utiliser les caractères et leurs niveaux d'expression tels qu'indiqués sur le tableau des caractères .

2. Des notes (chiffrées), destinées au traitement électronique des données, sont indiquées en regard des niveaux d'expression pour chaque caractère .

3. Légende :

(\*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel des essais sont effectués, et qui doivent toujours figurer dans les descriptions de la variété, sauf si en niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales l'empêchent.

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

1) Type d'évaluation:

MG : mensuration d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur des observations d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Observation à effectuer sur  
A = plantes isolées  
B = parcelles en lignes  
C = essais spéciaux

VII. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tablades caracteres

Plot <sup>1)</sup> Parcelle <sup>1)</sup> English Parzelle <sup>1)</sup> Parcela <sup>1)</sup>		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<b>1. C</b>	<b>Ploidy</b>	<b>Ploidie</b>	<b>Ploidie</b>	<b>Ploidía</b>		
	diploid	diploïde	diploid	diploide	Konrad	2
	tetraploid	tétraploïde	tetraploid	tetraploide	Athos	4
<b>2. BVG</b>	<b>Foliage: fineness (at vegetative growth stage without vernalization)</b>	<b>Feuillage: finesse (austade dela croissance végétativesans vernalisation)</b>	<b>Laub: Feinheit (im vegetativen Wachstum ohne Vernalisation)</b>	<b>Follaje: finura (en estado de crecimiento vegetativosin vernalización)</b>		
	fine	fin	fein	fino	Medly	3
	medium	moyen	mittel	medio	Athos	5
	coarse	grossier	grob	grueso	Saborto	7
<b>3. AMS BVG (+)</b>	<b>Plant: tendency to form inflorescences (without vernalization)</b>	<b>Plante: tendance à former des inflorescences (sans vernalisation)</b>	<b>Pflanze: Neigung zur Bildung von Blütenständen (ohne Vernalisation)</b>	<b>Planta: tendencia a formar inflorescencias (sin vernalización)</b>		
	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil		1
	weak	faible	gering	débil	Kid, Oberweihst	3
	medium	moyenne	mittel	media	Porthos	5
	strong	forte	stark	fuerte		7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
<b>4. BVG</b>	<b>Leaf: intensity of green color (after vernalization)</b>	<b>Feuille: intensité de la couleur verte (après vernalisation)</b>	<b>Blatt: Intensität der Grünfärbung (nach Vernalisation)</b>	<b>Hoja: intensidad del color verde (tras la vernalización)</b>		
	light	claire	hell	claro	Mobite	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Athos	5
	dark	foncée	dunkel	oscuro	Lupré	7



Plot <sup>1)</sup> Parcelle <sup>1)</sup> Parzelle <sup>1)</sup> Parcela <sup>1)</sup>	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<b>5. AMS (* (+)</b>	<b>Plant: time of inflorescence emergence (after vernalization)</b>	<b>Plante: époque d'épiaison (après vernalisation)</b>	<b>Pflanze: Zeitpunkt des Erscheinens der Blütenstände (nach Vernalisation)</b>	<b>Planta: época de emergencia de las inflorescencias (tras la vernalización)</b>		
	very early	très précoce	sehr früh	muy temprana		1
	early	précoce	früh	temprana	Floréal, Tréran	3
	medium	moyenne	mittel	media	Lude	5
	late	tardive	spät	tardía	Athos, Baraula	7
	very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Mobite	9
<b>6. AVS (+)</b>	<b>Plant: growth habit at inflorescence emergence</b>	<b>Plante: port à l'épiaison</b>	<b>Pflanze: Wuchsform bei Erscheinender Blütenstände</b>	<b>Planta: porte de la emergencia de la inflorescencia</b>		
	upright	dressé	aufrecht	erecto	Porthos	1
	semi-upright	demi dressé	halbaufrecht	semi-erecto	Abar, Medly	3
	intermediate	demi dressé à demi étalé	mittel	intermedio	Cambria	5
	semi-prostrate	demi étalé	halb liegend	semi-postrado		7
	prostrate	étalé	liegend	postrado		9
<b>7. AMS (* (+)</b>	<b>Stem: length of longest stem including inflorescence (when fully expanded)</b>	<b>Tige: longueur de la tige la plus longue, y compris l'inflorescence (à la fin de l'élongation)</b>	<b>Halm: Länge des längsten Halms einschließlich Blütenstand (wenn vollausbildet)</b>	<b>Tallo: longitud del tallo más largo incluyendo la inflorescencia (cuando está completamente expandida)</b>		
	short	courte	kurz	corto	Lucifer	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Athos	5
	long	longue	lang	largo	Lude	7

Plot <sup>1)</sup> Parcelle <sup>1)</sup> Parzelle <sup>1)</sup> Parcela <sup>1)</sup>	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<b>8. AMS</b> (+)	<b>Stem: length of upper internode (as for 7)</b>	<b>Tige: longueur du dernier entrenœud (comme pour 7)</b>	<b>Halm: Länge des obersten Internodiums (wie unter 7)</b>	<b>Tallo: longitud del entrenudo superior (como para 7)</b>		
	short	court	kurz	corto	Porthos	3
	medium	moyen	mittel	medio	Athos	5
	long	long	lang	largo	Lude	7
<b>9. AMS</b>	<b>Inflorescence: length (as for 7)</b>	<b>Inflorescence: longueur (comme pour 7)</b>	<b>Blütenstand: Länge (wie unter 7)</b>	<b>Inflorescencia: longitud (como para 7)</b>		
	short	courte	kurz	corta	Athos	3
	medium	moyenne	mittel	media	Lude	5
	long	longue	lang	larga	Porthos	7
<b>10. AMS</b> (* )	<b>Flag leaf: length (as for 7)</b>	<b>Dernière feuille: longueur (comme pour 7)</b>	<b>Fahnenblatt: Länge (wie unter 7)</b>	<b>Hojabanderola: longitud (como para 7)</b>		
	short	courte	kurz	corta	Lucifer	3
	medium	moyenne	mittel	media	Saborto	5
	long	longue	lang	larga	Porthos	7
<b>11. AMS</b> (* )	<b>Flag leaf: width (same flag leaf as that used for 10)</b>	<b>Dernière feuille: largeur (même feuille que celle utilisée pour 10)</b>	<b>Fahnenblatt: Breite (dasselbe Fahnenblatt wie unter 10)</b>	<b>Hojabanderola: anchura (la misma hoja que como para 10)</b>		
	narrow	étroite	schmal	estrecha		3
	medium	moyenne	mittel	media	Athos, Baraula	5
	wide	large	breit	ancha	Saborto	7

## VIII. Explications du tableau des caractères

### Add. 3 : Plante : tendance à former des inflorescences (sans vernalisation)

Il convient de noter, pour chaque variété, le nombre de plantes ayant au moins trois inflorescences. Cette tendance doit être évaluée en une fois sur l'ensemble de l'essai, lorsque l'on estime que les variétés ont atteint leur plus haut niveau d'expression de ce caractère.

### Add. 5 : Plante : époque d'épiaison (après vernalisation)

#### A. Parcelles de plantes isolées

La date d'épiaison de chaque plante isolée doit être déterminée. On estime qu'une plante a produit un épi lorsque l'on peut apercevoir le sommet de trois inflorescences dépassant de la gaine de la dernière feuille. À partir des données concernant les plantes isolées, on obtient une date moyenne par parcelle ainsi qu'une date moyenne par variété.

#### B. Parcelles en lignes

À chaque date d'observation, il convient de déterminer le niveau de croissance moyen de la parcelle en indiquant parmi les niveaux ci-dessous -après celui qui semble le plus approprié:

- 1) gonflement
- 2) sommet de l'inflorescence à peine visible
- 3)  $\frac{1}{4}$  de l'inflorescence dégagée
- 4)  $\frac{1}{2}$  de l'inflorescence dégagée

La date d'épiaison correspond à celle où la parcelle atteint en moyenne le niveau 2. Cette date peut, si nécessaire, être calculée par interpolation.

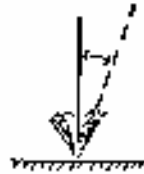
Add. 6 :Plante : portàl'épiaison

Le port de la plante devrait être déterminé de manière visuelle et d'après la position des feuilles de la plante dans son ensemble. On se fondera sur l'angle formé par une ligne imaginaire tirée à travers la zone à feuillage la plus dense et la verticale.

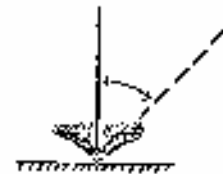


1  
dr

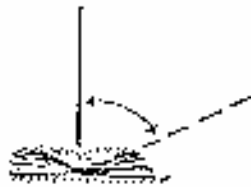
essé



3  
demi dressé



5  
demi dressé à  
demi-étalé



7  
demi -étalé



9  
étalé

Add. 8 :Tige : longueur du dernier entrenœud

La longueur doit être mesurée lorsque l'entrenœud a atteint sa taille maximale. L'entrenœud le plus long pour chaque plante doit correspondre à la distance entre le dernier nœud et la base de l'inflorescence.

IX. Littérature

(pasdelittératurespécifique)

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p><i>Dactylis glomerata</i> L.  DACTYLE</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obteneur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété			
4.1 Origine			
4.2 Autres renseignements			
5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre par entèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).			
Caractères	Exemples	Note	
<b>5.1 Ploïdie</b>			
<b>(1)</b>			
diploïde	Konrad	2[]	
tetraploïde	Athos	4[]	
<b>5.2 Plante: époque d'épiaison (après vernalisation)</b>			
<b>(5)</b>			
très précoce		1[]	
précoce	Floréal, Trérano	3[]	
moyenne	Lude	5[]	
tardive	Athos, Baraula	7[]	
très tardive	Mobite	9[]	
<b>5.3 Tige: longueur de la tige la plus longue, y compris l'inflorescence</b>			
<b>(7) (à la fin de l'élongation)</b>			
courte	Lucifer	3[]	
moyenne	Athos	5[]	
longue	Lude	7[]	

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère <sup>o)</sup>	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
------------------------------------	---	---	---

<sup>o)</sup> Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la détermination des caractères distinctifs de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.3 Autres renseignements



8. Autorisation préalable de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui  Non

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui  Non

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

[Fin du document]